

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	34	38

N° 145/2019

OBJET : Projet d'aménagement du lac des Prairies sur la commune du Vernet / Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un Plan de Référence

L'an deux mille dix-neuf et le 1^{er} octobre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 24 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune d'Auterive, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Gilles COMBES donne procuration à Danielle TENSA, Philippe FOURMENTIN à Nadine BARRE, René MARCHAND à Nathalie LAVAIL-MAZZOLO et Pascal TATIBOUET à Annick MELINAT.

ABSENTS : Madame Pierrette HENDRICK ; Messieurs Jean DELCASSE, Régis GRANGE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Sabine PARACHE ; Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, René PACHER et Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Cathy HOAREAU a été nommée secrétaire de séance.

La CCBA est propriétaire d'un lac entouré de prairies, situé sur la commune du Vernet. Ce lac, issu d'une ancienne gravière, n'est pas ouvert au public et n'a fait l'objet d'aucun aménagement particulier. Cet espace est une zone naturelle, préservée et riche de par sa biodiversité. La Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) souhaite engager une réflexion globale afin de définir une programmation pour aménager ce lac des Prairies. Ce site est identifié comme l'un des sites prioritaires pour soutenir le développement d'un pôle d'activités à définir pour le territoire (loisirs, touristique, culturel...).

Il est proposé de faire appel à un cabinet d'études pour confier la réalisation d'un Plan de Référence Global d'aménagement du lac des Prairies. Ce document stratégique vise à élaborer un projet de valorisation paysagère, une gestion spatialisée d'un pôle d'activités (loisirs, touristique, culturel...) sans oublier les enjeux environnementaux et de gestion de l'eau.

Ainsi, il sera demandé au prestataire de faire émerger une stratégie globale d'aménagement pour ce lac des Prairies et ses abords, permettant à la CCBA d'avoir une vision commune et partagée, de se projeter dans le temps et de coordonner ses actions et les projets d'aménagement dans le respect de l'identité du site et des critères environnementaux fixés dans le cadre de l'étude, objet du marché. Sur la base de cette vision d'ensemble, il s'agira de définir un plan d'actions proposant des solutions d'aménagement à court, moyen et long terme pour conserver l'esprit des lieux, tout en conciliant la qualité d'accueil de différents usagers, la vie locale et la biodiversité. L'étude doit donc permettre d'articuler les différents projets en cours, de trouver le juste équilibre entre stratégie de préservation et stratégie de développement, de mettre en synergie des activités pédagogiques, culturelles, de loisirs et touristiques.

La mission qui fait l'objet du présent marché se décompose en cinq tranches fermes et trois tranches optionnelles.

Ferme 1	Mission d'étude, de recherche et d'analyse du site (en complément de l'analyse réalisée en interne)
Ferme 2	Traitement de l'eau (problématique de l'eutrophisation du lac et du développement de cyanobactéries)



Ferme 3	Pré-programme et programme
Ferme 4	Affinage des coûts d'investissement, de fonctionnement et d'un compte prévisionnel d'exploitation
Ferme 5	Phasage des travaux avec identification des travaux susceptibles d'être réalisés en interne
Optionnelle 1	Organisation et suivi de la consultation du maître d'œuvre (concours)
Optionnelle 2	Organisation et suivi des études de conception (réhabilitation d'un bâtiment)
Optionnelle 3	Organisation et suivi des travaux de construction et d'aménagement (aire de stationnement, accès, aménagement s aux abords du lac)

Le montant de cette prestation est estimé à 30 000 € H.T.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le principe du lancement d'une étude pour l'élaboration d'un Plan de Référence Global pour l'aménagement du lac des Prairies sur la commune du Vernet,

AUTORISE Monsieur le Président à engager les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire correspondante.

Fait et délibéré à la salle du conseil municipal de la commune d'Auterive, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS